



ANNEE SCOLAIRE 2024 – 2025

TARIFS

Quotient familial inférieur à 399	0.50 €
Quotient familial compris entre 400 et 599	1.00 €
Quotient familial supérieur à 600	
Repas enfants domiciliés dans la commune	3.91 €
Repas enfants domiciliés dans les communes extérieures	5.06 €
Repas occasionnel enfants et repas enseignants	7.11 €
Repas adultes	8.12 €
Tarif dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé :	
Repas fourni par la famille (intolérance alimentaire)	
- enfants domiciliés dans la commune	1.55 €
- enfants domiciliés dans une commune extérieure	2.07 €